

Les partenaires de la charte régionale pour la réduction des émissions de CO₂

CHARTÉ RÉGIONALE D'ENGAGEMENT POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ DANS LES TRANSPORTS ROUTIERS DE MARCHANDISES EN BOURGOGNE

En Bourgogne, le secteur des transports représente plus d'un tiers des émissions de CO₂. Le transport routier de marchandises contribue, à lui seul, à la moitié de ces émissions.

La France, signataire du protocole de Kyoto, s'est engagée à ne pas émettre en 2012 plus de gaz à effet de serre qu'elle n'en émettait en 1990. Les conclusions du Grenelle de l'environnement ont retenu pour le domaine des transports un objectif de réduction de 20% des émissions actuelles d'ici 2020 (afin de les ramener au niveau de 1990).

Afin de respecter ces engagements, l'implication de l'ensemble des acteurs concernés est indispensable. En Bourgogne, un groupe de travail regroupant la Direction régionale de l'équipement, le Conseil régional, l'ADEME, la FNTR, TLF, UNOTRE et l'AFT-IFTIM s'est constitué afin d'accompagner les entreprises régionales volontaires dans la mise en place d'un plan d'actions permettant une réduction de leurs émissions de CO₂.

Un des premiers objectifs serait de faire participer, d'ici trois ans, une cinquantaine d'entreprises bourguignonnes à cette démarche.

Les signataires s'engagent à :

- ✓ inciter les entreprises régionales à s'engager dans la démarche ;
- ✓ apporter un soutien technique aux entreprises signataires tout au long de ce processus ;
- ✓ mettre en place des outils de communication adaptés afin de sensibiliser les entreprises et de promouvoir leur actions.

Pour les entreprises, s'inscrire dans cette démarche a de nombreux intérêts, en particulier :

- une meilleure compétitivité par la réduction de leurs charges de carburant ;
- donner l'image d'entreprises modernes, respectueuses de l'environnement et qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable ;
- une démarche commercialement valorisable auprès des clients chargeurs ;
- une valorisation du transport routier en France.

Les entreprises souhaitant s'engager dans cette démarche doivent au préalable :

- avoir réalisé un diagnostic CO₂ complet : il s'agit de faire un état des lieux afin d'établir la situation initiale de référence (gestion de la consommation de carburant, parc de véhicules, formation de conducteurs, organisation des flux,...). Ce diagnostic peut être réalisé en interne ou avec l'aide d'un prestataire extérieur ;
- définir au moins un indicateur de performance environnementale avec un objectif chiffré de réduction ;
- définir un plan d'actions sur une période de 3 ans élaboré autour des quatre axes suivants : le véhicule, le carburant, le conducteur et l'organisation des flux de transport ;
- choisir au moins une action par axe, étant précisé qu'à toute action retenue devra correspondre un objectif chiffré et mesurable à atteindre dans un délai déterminé. Différentes actions ont déjà été identifiées et sont disponibles sous formes de fiches-actions. Cette liste d'actions est purement indicative : les entreprises pourront définir d'autres actions s'inscrivant dans l'objectif recherché.

Ces engagements seront concrétisés au sein d'une charte individuelle signée par l'entreprise, l'ADEME, le Conseil régional et le MEEDDAT.

Des outils et guides sont mis à disposition des entreprises afin de les assister. Le descriptif général de la démarche, le cahier des charges du diagnostic CO₂, ainsi que le tableau "Autoévaluation" et sa notice d'utilisation sont disponibles en ligne sur le site de l'ADEME : www.ademe.fr (rubrique : domaines d'intervention / transports / transports de marchandises / transports routiers) ou sur le site du ministère du développement durable : www.transports.developpement-durable.gouv.fr (rubrique : Marchandises > Transport routier et commission de transport > Développement durable).

« En signant cette charte nous nous engageons à travailler conjointement et en collaboration active pour accompagner les entreprises bourguignonnes de transport routier de marchandises dans cette démarche volontaire de réduction des émissions de CO₂ »

Le Préfet de la région Bourgogne

Le Délégué régional de l'ADEME

Le Président du Conseil régional

Le Président de la FNTR de Bourgogne

Le Président du Conseil professionnel de TLF Bourgogne

Le Président d'UNOTRE Franche-Comté Bourgogne

La Déléguée régionale de l'AFT-IFTIM

